

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 2/2026

**Séance ordinaire du 24 mars
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. François Puricelli

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	13
Arrivées tardives :	00
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absent-e-s excusé-e-s : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Sandrine LARGEY BOTTI, Laurence MUNDINGER, Christelle RACINE, Linn THOREAU MARGOT ainsi que MM. Georges AUBERSON, Alano CAUDERAY, Christophe CHABLAIS, Ernest CORBAZ, Michaël CROTTAZ, Cédric FIORA, Nicolas GAROFLID, Guillaume MORAND, Richard GOLAY, Yannick SERAFINI.

Arrivées tardives : M. Fabien LOI ZEDDA.

A 19h30, **M. François Puricelli, Président**, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux, M. Damien Bally, Secrétaire municipal.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 58 personnes présentes.

Le chef des finances de la Commune est également présent dans le public.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que proposé.

Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté sans oppositions.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Le magnifique caisson qui trône sur la scène avec les armoiries de la commune d'Épalinges est un cadeau offert par un réfugié syrien, M. Amir Alhalo, qui a créé sa propre menuiserie à Chavornay. Ce cadeau a été remis à l'occasion de la manifestation organisée par le Groupe d'accueil des migrants d'Épalinges (GAMEP) à la salle de quartier de Bois-Murat vendredi dernier. Il a été créé en remerciements pour l'accueil qu'Épalinges lui a réservé à son arrivée. Cette manifestation s'est déroulée dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme. Comme le Président assistait à cette manifestation, il a eu l'opportunité de recevoir ce cadeau en compagnie de Mme la Municipale Marisa Dürst au nom de la Commune. Il a été très touché par cette manifestation de reconnaissance, c'est pourquoi il a tenu à le montrer ce soir. Il appartient maintenant à la Municipalité de décider de l'emplacement qui mettra en valeur ce beau travail artisanal.

Retour sur les élections communales 2026.

Le 8 mars dernier a eu lieu le dépouillement du scrutin relatif aux votations fédérales, à l'élection complémentaire au Conseil d'État et aux élections communales.

Cet important travail a mobilisé quelques 70 citoyens et des employés communaux qu'il remercie vivement. Tout s'est bien passé et il souligne l'excellente collaboration entre le Greffe et notre secrétariat pour l'occasion.

Voici les principaux résultats :

Votations fédérales :

N° : 01 Objet : Initiative populaire argent liquide

Rentrés : 3'428 - Blancs 62 - Nuls 8

Bulletins valables : 3'358

Suffrages initiative : Sans réponse 91 - Oui 1'151 - Non 2'116

Suffrages contre-projet : Sans réponse 180 - Oui 2'619 - Non 559

Suffrages Q. subsidiaire : Sans réponse 201 - Initiative 760 - Contre-projet 2'397

N° : 02 Objet : Initiative SSR

Rentrés : 3'428 - Blancs 27 - Nuls 3

Bulletins valables : 3'398

Oui 956 - Non 2'442



Épalinges

Commune

N° : 03 Objet : Initiative pour un fonds climat

Rentrés 3'428 – Blancs 127 - Nuls 2

Bulletins valables : 3'299

Oui 1'299 - Non 2'000

N° : 04 Objet : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

Rentrés 3'428 – Blancs 89 - Nuls 1

Bulletins valables : 3'338

Oui 2'423 - Non 915

Le taux de participation a été de 62.30 %.

Élection du Conseil d'État :

Rentrés : 3'004 - Blancs 65 - Nuls 8

Bulletins valables (dont les blancs) : 3'329

Nordmann Roger	1'482
Raboud Sidorenko Agathe	157
Thuillard Jean-François	1'286
Voix éparses	6

Le taux de participation a été de 54.60 %.

Élection à la Municipalité :

Rentrés : 3'335 - Blancs 42 - Nuls 6

Bulletins valables (dont les blancs) : 2'996

Monod Alain	1'712
Good Chantal	1'515
Dürst Marisa	1'425
Crottaz Michael	1'320
Pacozzi Léa	1'319
Kulak Laetitia	1'109
Glayre Yann	1'040
Kohlbrener Bogomil	939
Corbaz Ernest	837
Mäder Michael	696
Bruneau Stéphane	654

Est élu au premier tour, ayant atteint plus de 50% des voix, M. Alain Monod qu'il félicite. Le deuxième tour aura lieu ce dimanche. N'oubliez pas de voter !

Le taux de participation a été de 50.64 %.

Élection au Conseil communal :

Rentrés : 2'672 - Blancs 19 - Nuls 12

Bulletins valables : 2'641

Répartition des sièges :

No Listes	Sièges
01 Parti Socialiste Épalinges	21
02 Vert'libéraux et indépendants	8
03 UDC Épalinges	8
04 Les Vert.e.s d'Épalinges	11
05 Entente Palinzarde	4
06 PLR.Les Libéraux-Radicaux Épalinges	28

Le taux de participation a été de **40.57 %**.

Le détail des résultats est disponible sur le site de la Commune.

Au vu des résultats, il relève que le groupe de l'Entente palinzarde compte moins de 5 sièges et qu'il ne pourra pas être représenté au sein des commissions du Conseil, conformément à notre Règlement. Il est également surpris par les écarts du taux de participation entre les différents scrutins. Malgré le renfort des électeurs étrangers domiciliés dans la Commune, l'élection de notre Conseil est le fait d'une minorité d'électeurs. Il a pu observer de nombreuses erreurs dans la façon de voter et il est d'avis qu'il faudra mettre sur pied une séance d'information sur la manière de voter avec de nombreux exemples, la lecture des explications - au demeurant bien faites - ne suffit manifestement pas. L'éducation civique reste le parent pauvre de l'école comme cela était déjà le cas à son époque !

Voici les décisions prises lors du dernier Bureau qui a eu lieu le 9 mars après sa rencontre avec la Municipalité pour valider l'ordre du jour de la présente séance. Le Bureau a :

- Décidé de travailler prochainement sur les différentes propositions de répartition des sièges dans les commissions pour les partis dans la nouvelle législature, à la suite des résultats des élections. Une proposition du Bureau sera faite qui sera ensuite transmise aux présidents de groupes et partis ;
- Admis que la pétition sur la place de jeux est de compétence de la Municipalité. Mais par soucis de transparence, celle-ci sera transmise à la commission des pétitions pour avis.
- De fixer la date de la séance de passation de pouvoir des bureaux 2025-2026 et 2026-2027 au mardi 23 juin à 18h30.
- La sortie de notre Conseil aura lieu comme annoncé le samedi 30 mai 2026 à Sainte-Croix, avec la visite guidée du MUMAPS – musée de la Mécanique d'art et de patrimoine de Sainte-Croix. Nous prendrons ensuite le repas au Grand-Hôtel des Rasses.

Il signale sa rencontre avec les anciens présidents de notre Conseil qui s'est déroulée le 19 mars dans notre nouvelle caserne du feu, avec une visite guidée sous la conduite du remplaçant du commandant, le Plt Morier et du Capitaine Dinis De Oliveira, qu'il remercie.

Il a également visité deux nonagénaires, domiciliés dans le même immeuble au chemin des Tuileries. Il a revu l'un d'entre eux le 19 mars, M. Pierre Varga étant l'un de ses lointains prédécesseurs.

Pour terminer, il a participé à la traditionnelle opération « Coup de balai » pour nettoyer nos forêts communales en compagnie d'une soixantaine de personnes dont une vingtaine d'enfants. Il les remercie et il souligne que cela a permis de récupérer 56 kilos de déchets, soit 1 kilo par personne mais dans l'ensemble, nos forêts sont propres.

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 10 février 2026.

Au vote, le procès-verbal du 10 février 2026 est accepté par 61 oui, 0 non et 1 abstention.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

Monsieur Alain Monod, Syndic : il a six communications à faire :

- Mesures LGBTIQ+ : en mai 2025, Morgan Bride avait déposé un postulat s'agissant de l'accueil LGBTIQ+. La réponse à ce postulat a été donnée et acceptée par le Conseil communal le 4 novembre dernier. Depuis, la Municipalité a été de l'avant et les mesures proposées ont toutes été effectuées. Une sensibilisation a été organisée les 25 et 26 février 2026 en collaboration avec VoQeer au sein du personnel communal. L'ensemble du personnel communal présent aux guichets a suivi cette sensibilisation. De plus, un visuel autocollant indiquant « ici on respecte les diversités sexuelles et de genre et on peut en parler » a été apposé sur chaque guichet de l'administration. Un visuel discret mais qui donne un signal d'inclusion vis-à-vis de l'ensemble de notre population. Enfin, une page du site internet communal a été créée spécifiquement sous l'onglet : Vivre à Épalinges, intégration. Celle-ci liste les actions mises en place au sein de la commune ainsi que différentes ressources utiles.
- La deuxième communication a trait aux chiffres des Transports publics pour l'année 2025 pour notre commune : il commence par la ligne 44 dont c'est la première année qu'Épalinges en avait l'exploitation complète. Il avait été projeté à la création de cette ligne 200'000 passages et réellement il a été compté 192'442 passages. C'est donc proche de l'objectif. Le corollaire de cela est pour les deux autres lignes internes, la ligne 46 perd le 10% des passages soit 54'000 passages en moins, et pour la ligne 45, sur un peu plus d'un million de passages, il est compté 27'000 en moins. La différence entre ce qui est gagné et perdu fait ressortir que la nouvelle ligne 44 apporte tout de même un bénéfice.
- Concernant le **Vœu** de M. le Conseiller communal Paul Habfast lors de notre dernière séance s'agissant de la vitesse au chemin du Raidillon. On a parfois une vision tronquée lorsqu'on est piéton de la sensation de vitesse. Le fameux

B85 qui est un critère en termes d'analyse de vitesse. La vitesse moyenne au chemin du Raidillon est de 32.5Km/h. Il y a donc des gens en-dessous et pour certains légèrement en-dessus.

- **Pétition route du Village.** Il a reçu une pétition signée par 25 personnes en provenance de la route du Village et sur le même sujet de la vitesse. Cette pétition est adressée à M. le Syndic et mentionne les membres du Conseil communal. Les signataires estiment que la vitesse à la route du Village est beaucoup trop élevée en plus à proximité de l'école. Il y a effectivement beaucoup de véhicules qui empruntent ce chemin Il a été mis un radar pédagogique sur cette route et sur un mois il a été mesuré le passage de 25'500 véhicules 24h sur 24 dont 24'600, soit environ le 95/96%, se situent dans la limite autorisée des 50 et 60 km/h. Il y en a même au-dessous de la vitesse à 40 km/h.
- Pour ceux qui ont lu le dernier Palinzard du mois de mars, ils ont pu voir un article sur l'ambassadrice de Suisse à Paris Mme Nadia Cavassini, fille d'un de vos anciens collègues, M. Bruno Cavassini qui a siégé dans ces rangs de 1981 à 2001. A la suite de cet article, Mme Cavassini a proposé à la Municipalité de lui rendre visite à l'ambassade. Ce voyage est prévu à fin mai prochain et il précise que la totalité des frais est pris en charge par chaque participant de manière privée et qu'aucun centime ne sortira des caisses de la commune.
- Enfin pour terminer, concernant la lettre reçue des Finances communales, cette lettre a été remise au Président de la Commission des finances. La décision de la Commission des finances est que M. Warth lira cette lettre à l'ensemble du Conseil après les communications de la Municipalité.

Monsieur Roland Perrin, Municipal :

- La première communication concerne les travaux de remise en état du chemin forestier de Bois-Murat obstrué suite à un important glissement de terrain. Afin de faire des économies, la sécurisation de la falaise surplombant le chemin, l'évacuation des matériaux déposés sur le chemin et sa remise en état ont été effectués par l'Equipe forestière communale.
- La deuxième communication concerne la dernière étape des travaux faisant l'objet du préavis 16/2022 commence cette semaine. Elle concerne le haut du Chemin du Polny avec la modernisation de l'éclairage public et la réfection de la chaussée. Pour information le tronçon compris entre le carrefour Route du Village et le Chemin de la Pierraz sera fermé à la circulation durant la semaine du 13 au 17 avril, dernière semaine des vacances scolaires. Les riverains en seront informés. Il est prévu de leur laisser un accès entre 17h00 et 7h00 et des solutions de parcage leur seront proposées durant la journée. Des informations complémentaires, en particulier concernant la ligne de bus 44, seront données sur le site internet et l'application de la commune.

Madame Brigitte Crottaz, Municipale :

- Juste une communication pour vous annoncer la création du Jars Comedy Club. Vous avez peut-être déjà pu voir l'annonce dans le « Sortir à Épalinges » qui vient d'arriver dans les boîtes aux lettres. Le Jars Comedy Club sera un rendez-vous mensuel, où un jeudi soir par mois, vous pourrez venir découvrir de jeunes talents se destinant au stand-up. C'est Jacques Bonvin, humoriste valdovalaisan, qui se charge du recrutement de ces jeunes humoristes et de

l'animation de la soirée. Le concept a plu à Nathanaël Rochat qui a accepté d'être le parrain ce Jars Comedy Club et qui sera présent à ce titre pour la première édition qui aura lieu le 23 avril à 19h00. A cette date, en plus de Jacques Bonvin et Nathanaël Rochat, les humoristes seront :

- Karim Devaud
- Marie-Anne
- Mathys Slama

L'entrée est libre, sous réserve de la jauge fixée à 80 personnes. Les sommes récoltées dans un chapeau prévu à la sortie seront partagées entre les artistes présents.

Madame Chantal Good, Municipale :

- Comme vous l'avez appris, la Municipalité a décidé, pour différentes raisons liées notamment à l'état du bâtiment, de ne plus accueillir d'élèves au chalet de l'Espérance à Leysin.

Nous avons néanmoins pu, tant bien que mal, maintenir les camps jusqu'à la fin de l'année scolaire soit juin prochain. Ceci dans le but de ne pas prêter l'école et, bien entendu, les élèves.

Les tâches de l'intendant ne se limitent pas uniquement à la préparation des repas mais comprennent également de nombreuses activités liées à l'entretien et au fonctionnement du bâtiment, et la cuisine n'étant par ailleurs plus pleinement opérationnelle, certains repas ont été simplifiés et font désormais l'objet de livraisons.

La direction des écoles a bien entendu été informée de ce qu'elle vient de dire et la Municipalité continuera de soutenir la tenue de camps comme cela est recommandé par le Canton à la rentrée scolaire, même si ceux-ci n'auront pas lieu à l'Espérance.

Et pour terminer sur ce sujet, les intentions de la Municipalité quant à l'avenir qui sera donnée à ce chalet vous seront communiquées en temps voulu.

- La seconde communication, comme vous l'avez appris par courriel, et cette fois pour des raisons de sécurité, la Municipalité a décidé de libérer les locaux actuellement utilisés comme salles de dégagement par les écoles. Sur les sites du Chaugand et du Grand Chemin, cette décision s'accompagne de la mise en place prochaine de Portakabins. En ce qui concerne le collège du Village, la direction d'école a décidé du déménagement de la classe qui se ferme, vers l'Ofréquaz. Toutes les personnes concernées, tant le personnel que les familles, ont été informées. Les conséquences de ces changements, notamment en matière de transports, sont en cours d'organisation.

Madame Marisa Dürst, Municipale :

- La première communication concerne la politique énergétique de notre commune qui a décidé de lancer l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie centralisée et d'un réseau thermique dans le secteur de la Croix-Blanche. Deux périmètres ont été déterminés. Le premier périmètre de cette étude couvre la Maison de commune, les bâtiments communaux, la maison Palinzarde, la salle des spectacles, l'auberge communale, la caserne des pompiers, la salle de gymnastique de la Croix Blanche, tout le centre commercial ainsi que des logements gérés par les Retraites Populaires. Pour étudier ce premier périmètre, la Municipalité s'est associée avec la CIP Caisse Intercommunale de Pension, propriétaire du complexe commercial. Par ailleurs,

la Municipalité a décidé d'élargir cette étude à un deuxième périmètre qui comprend le premier périmètre naturellement et également les bâtiments situés le long de la Croix-Blanche, l'école de l'Ofréquaz et l'école de la Croix-Blanche. L'objectif de cette étude de faisabilité consiste à alimenter en énergie renouvelable le secteur de la Croix-Blanche dans un horizon d'environ 5 ans. Cette étude permettra de définir déjà l'emplacement adéquat de la chaufferie, le type d'énergie - le bois ou la géothermie - et le plan de financement bien-sûr, la gouvernance du projet et le périmètre qui sera sélectionné entre le premier ou le deuxième.

- La deuxième communication concerne l'état de nos bâtiments communaux. Comme vous le savez en 2024, la Municipalité a déposé un préavis No 04/2024 qui s'intitule « demande d'un crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan directeur 2024/2035 d'investissements pour l'assainissement des bâtiments communaux ». La Municipalité avait à l'époque mandaté les bureaux Epiqr Estia pour analyser plusieurs choses comme l'état physique du bâtiment, façades, toiture, surface et le bilan énergétique de la plupart de nos bâtiments communaux. Par cette démarche, la Municipalité souhaitait d'une part mieux planifier et d'autre part prioriser les investissements en fonction du degré d'urgence lié à la sécurité, à l'accessibilité, aux nouveaux besoins, à la performance énergétique et à la mise en conformité aux nouvelles normes. Ce rapport est terminé, il a été présenté à la Municipalité hier et sera proposé ce printemps à la commission énergie-durabilité. Enfin il fera l'objet d'une présentation à la CoFin et à la CUC, puis probablement au Conseil communal. Dans les grandes lignes, sachez d'ores et déjà, que l'étude indique que notre parc immobilier (31 bâtiments communaux) est correctement entretenu. Il y a bien-sûr des différences entre certains bâtiments. Mais globalement l'état est plutôt bon. Le coût de rénovation qui ressort de ce rapport s'élève au total à 48 millions si on rénoverait le tout. Dans ces 48 millions, il y a 11 millions qui représentent les rénovations considérées comme urgentes dans les 1 à 5 ans.

Le Président donne la parole à M. Sandy Warth, président de la CoFIN pour donner lecture de la lettre adressée par le Canton à propos des finances communales après introduction de M. Alain Monod.

M. Sandy Warth, président de la CoFin donne lecture du courrier suivant :

« Situation financière de la commune d'Épalinges (exercice 2024) »

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal,

Depuis 2024, la Direction des finances communales publie un tableau de bord interactif (www.vd.ch/finances-communales-tableau) permettant à chaque commune d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution de ses principaux indicateurs financiers.

À la lecture des indicateurs de votre commune (voir graphiques dans l'annexe), nous constatons une forte progression des engagements nets qui sont passés de 19 millions de francs en 2019 à 74 millions de francs en 2024 (+55 en cinq ans). Cela est dû au fait que, sur la même période, la commune a financé par l'emprunt trois-quarts de ses dépenses d'investissement, ces dernières représentant, sur cinq ans, 75 millions de francs.

En 2024, Épalinges affiche un taux d'endettement net de 217%, ce qui la situe parmi la vingtaine de communes avec un endettement potentiellement problématique. Le mot « potentiellement » a ici toute son importance. Un endettement élevé n'est pas un problème si la commune demeure en condition d'assurer ses obligations futures. Sans prendre les précautions nécessaires, une commune très endettée risque néanmoins de tomber dans un cercle vicieux. En effet, les charges générées par sa dette actuelle peuvent empêcher non seulement son remboursement, mais aussi réduire la capacité de la commune à faire d'autres investissements sans recourir excessivement à de nouveaux emprunts. Afin d'éviter de tomber dans une telle situation, la DFC recommande ce qui suit :

1) Couvrir au moins 80% (100% dans l'idéal) des dépenses d'investissement par la marge d'autofinancement – et donc recourir à l'emprunt uniquement pour le 20% restant (au maximum). Cela permet de maîtriser la progression de l'endettement. L'actuel degré d'autofinancement de votre commune (26% sur cinq ans) ne paraît pas suffisant pour avoir une situation financière saine, cela déjà à court terme.

2) Viser un degré de couverture des charges (rapport entre revenus et charges courantes) de 100%, ce qui permet un remboursement des emprunts sur la durée de vie des investissements concernés. Dans le cas d'Épalinges, cela n'est plus le cas si l'on regarde uniquement l'exercice 2024 (98,3%), ce qui montre que ses derniers investissements mettent déjà sous pression l'équilibre de ses comptes.

Le respect des deux principes mentionnés ci-dessus devrait vous permettre de gérer avec sérénité les finances de votre commune dans les années à venir. À titre subsidiaire, le suivi et la maîtrise de ces deux indicateurs vous permettront également, le jour où entrera en force le mécanisme de maîtrise des finances communales prévu par le projet de nouvelle loi sur les communes, de répondre aisément à ses exigences.

Nous profitons de ce courriel pour vous transmettre quelques éléments de précision concernant le plafond d'endettement. Ce dernier est une limite interne qu'une commune se fixe au début de chaque législature selon ses propres critères. La législation cantonale ne prévoit aucune limite maximale pour ce plafond. Une autorisation du canton est nécessaire uniquement en cas d'augmentation du plafond en cours de législature. Par conséquent, le montant du plafond d'endettement adopté en début de législature par la commune n'est pas un indicateur fiable de sa capacité d'endettement. Par exemple, l'endettement d'une commune peut potentiellement se révéler économiquement difficile à gérer même s'il se situe au-dessous du plafond que ses autorités se sont données.

Il convient de préciser que ce courrier se veut exclusivement informatifs, la responsabilité de la gestion financière d'une commune demeurant entièrement dans les mains de sa municipalité. La Direction des finances communales reste bien évidemment à votre disposition concernant toute question que vous pourriez avoir concernant les éléments présentés dans ce courrier, ainsi que l'interprétation de vos indicateurs financiers.

Tout en vous remerciant d'avance pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal, nos salutations les meilleures. »

Dans les annexes, il y a un tableau sur l'évolution des engagements nets du taux d'endettement net et du degré d'autofinancement d'Épalinges 2017-2024. Le taux d'endettement net qui passe de 70% à plus de 220%. Le degré d'autofinancement qui était au-dessus de 100% et qui est dorénavant à environ 20%. Pour terminer avec ce courrier, si vous regardez la brochure des comptes 2024 on n'a pas ces mêmes chiffres car les données ont été retraitées par le canton. Par contre on annonçait des dettes de 88 millions fin 2024, un taux d'endettement de 206% et une marge d'autofinancement qui était calculée par rapport à l'endettement de 3.8% ce qui était moins bon qu'indiqué ici dans le tableau.

Le Président remercie M. Warth et ouvre la discussion à la fin des communications de la Municipalité.

M. Paul Habfast remercie la Municipalité pour la vitesse à laquelle le radar a été mis en place au chemin du Raidillon. Il avait par contre demandé à ce que le radar soit posé dans le sens de la montée car c'est dans ce sens-là que les véhicules semblent aller plus vite. Cependant, il a remarqué que depuis la mise en place de ce radar pédagogique, tous les automobilistes de manière générale se comportent de manière plus civile, changement apprécié et il est d'accord avec les conclusions de Monsieur le Syndic qu'il ne voit pas de bonnes solutions pour réduire le trafic davantage et améliorer la situation.

M. Alain Monod, Syndic, précise qu'un jour ce ne sera pas un radar pédagogique mais un vrai radar qui sera installé.

Mme Noémie Neumann Donegani demande des précisions sur le chalet l'Espérance à Leysin. Elle demande si c'est bien jusqu'au 30 juin la poursuite de l'activité ?

Mme Noémie Neumann Donegani revient sur l'histoire de la cuisine qui est au gaz. Les nouvelles mesures de la sécurité confirment ce n'est plus aux normes. La Commune a engagé un traiteur pour la livraison des repas et en même temps nous avons toujours un cuisinier qui est salarié de la commune. Une question pour les repas de midi qui sont froids, ne pourrait-il pas s'en charger ? Ou ne pourrait-on pas acheter des plaques à induction ? Jusqu'à quel point ce serait moins cher par rapport à un traiteur qui livre tous les repas.

Mme Chantal Good, Municipale. Comme déjà expliqué, la cuisine est vraiment obsolète, le gaz n'est plus actif. Il n'y a plus moyen de cuisiner. Pour les enfants qui sont sur les pistes c'est plus simple de leur faire des sandwiches. Le coût n'est pas beaucoup plus élevé. L'intendant a également beaucoup à gérer autour du chalet et répondre aux exigences des enseignants.

M. Corentin Binamé demande quel est l'élément déclencheur qui a conduit à la fermeture du chalet et est-ce qu'il serait possible brièvement d'expliquer le choix de le laisser ouvert jusqu'à la date du 30 juin 2026.

Mme Chantal Good, Municipale La réponse est que c'est pour une question de sécurité qu'il a été décidé de fermer le chalet. Il n'y a toutefois pas d'urgence, la sécurité des enfants n'est pas mise en cause. Il y a des travaux importants qui peuvent attendre l'été pour ne pas prêter certains enfants. Les douches ne sont plus aux normes, les cages d'escaliers et les balcons à refaire. Elle confirme que le chalet est actif jusqu'au mois de juin 2026.

M. Alain Monod, Syndic, précise que la sécurité n'est pas une option c'est une obligation. Suite à la catastrophe de Crans-Montana, il est allé avec un inspecteur de

l'ECA qui a confirmé que le chalet pouvait être exploité jusqu'au 26 juin 2026. Des mesures organisationnelles ont juste été prises.

5. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES (AAEE), M. LE CONSEILLER COMMUNAL BOGOMIL KOHLBRENNER.

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal M. Bogomil Kohlbrenner pour la lecture du rapport annuel de l'Association de l'accueil de l'enfance d'Épalinges (AAEE).

M. Bogomil Kohlbrenner donne lecture de son rapport pour l'année 2025 :

1. Introduction

En 2025, l'AAEE a poursuivi ses efforts pour garantir une offre d'accueil de qualité dans un contexte marqué par l'abandon du projet d'UAPE au Village Polny, la mise en œuvre progressive du programme « Vivre la nature avec les enfants » et la préparation de l'ouverture de la nouvelle garderie des Croisettes. L'année a également été marquée par d'importantes réflexions sur la collaboration avec la Commune (conciergerie, planification scolaire, finances) et sur l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

2. Activités du comité

Le comité s'est réuni régulièrement en 2025 pour assurer le suivi des structures, des projets en cours et des dossiers stratégiques (Village, Croisettes, inclusion, finances, relations avec la Commune).

2.1 Suivi des structures parascolaires et préscolaires

L'ensemble des structures a poursuivi son activité dans un contexte de forte pression sur les effectifs, particulièrement à la Courte Echelle. Afin d'absorber les enfants initialement prévus à l'UAPE du Village, un nouveau groupe a dû y être ouvert, conduisant à l'accueil de 40 enfants dans une même salle.

L'abandon du projet du Village a par ailleurs entraîné une révision des capacités d'accueil du Pavillon ainsi que de l'antenne de la Courte-Echelle. Cette situation a suscité des inquiétudes quant à la charge de travail du personnel et aux risques de démission. Malgré ces tensions, la continuité de l'accueil a pu être assurée grâce à une communication attentive, à des recrutements ciblés et à divers ajustements internes.

2.2 Programme « Vivre la nature avec les enfants »

Le projet « Vivre la nature avec les enfants » a connu une phase de concrétisation en 2025, avec la préparation d'un accueil en forêt, mais également au jardin pédagogique des Lutins, où est installée une roulotte. La recherche de solutions, en particulier concernant l'emplacement de la roulotte, a été rendue possible grâce à l'appui déterminant des services de la voirie et des espaces verts, qu'il tient à saluer ici. Le projet a également bénéficié de leur regard d'expert et de leurs compétences spécifiques dans leurs domaines respectifs. Les premiers accueils en plein air ont été prévus dès le printemps et ont bénéficié d'un accueil favorable de la part du personnel de l'association. Cet accueil se déploie avec les enfants du Pavillon de la Courte-Echelle, du Jars'din, de la Pépinière ainsi qu'avec ceux accueillis auprès des accueillantes en milieu familial. À ce jour, le taux d'activité de la personne en charge du projet ne permet toutefois pas encore d'ouvrir cet accueil à davantage de structures de l'association ni à d'autres acteurs de la commune.

2.3 Projet d'UAPE au Village et réaffectation des capacités

À la suite de la décision communale de renoncer au projet d'UAPE au Village Polny, le comité a dû gérer les conséquences pour les familles et pour la planification des

effectifs, en particulier pour les enfants des collèges du Village et du Chaugand. Les discussions avec la Commune et les partenaires privés ont mis en évidence les limites du cadre légal et financier (garantie de déficit, alignement des tarifs FAJE, responsabilité de la Commune). Ces discussions ont montré que de tels partenariats ne peuvent être envisagés sans un mandat et un soutien explicite de la Commune, l'AAEE ne disposant ni des compétences politiques ni des garanties financières nécessaires.

2.4 Projet de garderie aux Croisettes

Le projet de garderie des Croisettes s'est poursuivi, avec l'aboutissement du bail et la préparation d'une ouverture échelonnée, potentiellement dès la fin 2026, sous réserve des travaux et des garanties offertes par le propriétaire. Le comité a attiré l'attention sur la nécessité de prévoir une transition progressive, notamment pour le secteur de la nurserie, et de clarifier la répartition des investissements entre la Commune et l'AAEE.

2.5 Collaboration avec la direction scolaire et organisation des transports

Comme les années précédentes, la question des enclassements et des transports a occupé une place centrale dans les travaux du comité. L'augmentation des effectifs, combinée à des redoublements et à des modifications d'enclassement (notamment vers Croix-Blanche et Bois-Murat), a conduit à la constitution de groupes parascolaires très chargés. La logistique des transports, en particulier depuis le Village et le Chaugand, s'est considérablement alourdie. Le budget des transports pour l'année 2025-2026 est estimé à environ 210'000 francs, ce qui représente une charge financière importante et illustre l'impact financier des décisions d'enclassement et d'implantation scolaire. Le comité a également soulevé la question des responsabilités pour les enfants présents sur les préaux en dehors des temps formellement attribués à l'école, insistant sur la nécessité de clarifier les responsabilités entre parents, école, AAEE. En effet, les cours d'école constituent pour les structures parascolaires des espaces extérieurs de jeu essentiels. Or, à la Croix-Blanche, la surface disponible n'est pas suffisante pour accueillir, sur le temps de midi, les 152 enfants pris en charge au sein de la Courte-Echelle. À cela s'ajoutent, entre 13h30 et 13h55, les enfants scolarisés à la Croix-Blanche mais ne bénéficiant pas d'un contrat d'accueil à la Courte-Echelle, ce qui complexifie la gestion des présences et des responsabilités sur le préau. Il fait un aparté pour informer que ce jeudi à 17h30 il y a une rencontre à la Croix-Blanche pour discuter avec un responsable de l'AAEE de ces questions.

2.6 Conciergerie et entretien des locaux

En 2025, les relations avec la conciergerie de la Commune ont évolué, passant d'une situation initiale sans facturation à la mise en place unilatérale d'un tarif horaire de 70 CHF pour les interventions. Ce changement a suscité des interrogations au sein du comité sur la répartition des responsabilités, l'absence de communication explicative accompagnant les factures et la nécessité de sécuriser les budgets AAEE pour l'entretien courant des structures.

2.7 Inclusion et enfants à besoins particuliers

La montée en puissance des besoins spécifiques chez les enfants accueillis a été un élément marquant de l'année, avec une augmentation du nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi particulier et plusieurs cas en observation, notamment dans le parascolaire. La coordinatrice à l'inclusion a joué un rôle clé pour améliorer le travail en réseau (école, PPLS, services spécialisés, parents), mais le comité souligne que la charge supplémentaire impacte les équipes et nécessite des moyens et des clarifications supplémentaires.

2.8 Relations avec les réseaux et autorités cantonales

L'accord inter-réseaux avec APERO, entré en vigueur au 1er janvier 2025, a commencé à produire ses effets, en facilitant la mobilité de certaines familles et en renforçant la

coordination régionale. Parallèlement, le comité a suivi avec préoccupation les annonces de réduction des subventions cantonales dès 2027 (passage envisagé de 25% à 23% de participation cantonale), qui pourraient entraîner des conséquences significatives sur l'équilibre financier de l'AAEE.

En aparté, c'est encore en discussion auprès du Grand Conseil qu'il vous recommande de suivre à ce niveau-là si le sujet vous intéresse.

3. Bilan financier 2025

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec une maîtrise globale des charges malgré un contexte de forte pression sur les effectifs, et l'entretien des locaux. Les comptes reflètent les ajustements nécessaires liés à l'abandon du projet d'UAPE au Village, à la mise en œuvre progressive du projet « Vivre la nature avec les enfants » et à l'augmentation des besoins en accompagnement des enfants à besoins particuliers.

Conformément aux orientations budgétaires validées par le comité, l'AAEE a poursuivi une politique prudente, visant à garantir la qualité de l'accueil tout en maintenant un équilibre durable entre subventions publiques, contributions des familles et participation de l'association. Les perspectives financières 2026-2027 devront toutefois intégrer les annonces de réduction des subventions cantonales (baisse prévue de la part cantonale de 25% à 23%), ainsi que les impacts de l'ouverture de la nouvelle garderie aux Croisettes et de l'éventuelle extension de l'accueil les mercredis.

CONCLUSION GÉNÉRALE 2025

En 2025, l'AAEE a tenu, dans un contexte qui ne facilitait pas la tâche. La renonciation au projet du Village a fragilisé la planification, mais l'association et la direction des écoles ont su réagir pour limiter les impacts sur les familles et les équipes. Les projets structurants avancent. Les tensions, elles, ne se résolvent pas seules.

Ce que l'année confirme surtout, c'est que la qualité de l'offre d'accueil à Épalinges repose sur une coordination étroite entre l'AAEE, la direction des écoles, la Municipalité et les services communaux et que cette coordination demande du temps, de la clarté et une volonté partagée. La montée des besoins en inclusion et la baisse annoncée des subventions cantonales rappellent que cette volonté doit aussi se traduire en moyens concrets.

L'AAEE aborde 2026 avec des équipes engagées, des projets en cours et une gouvernance attentive aux réalités du terrain. Elle le fait en comptant sur un soutien politique à la hauteur des enjeux.

Le Président le remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

6. CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE COMMUNES EN CHARGE DE LA GESTION DES EAUX URBAINES DU BASSIN VERSANT DE LA STEP DE VIDY (AGEV) ET DES INSTALLATIONS INTERCOMMUNALES Y AFFÉRENTES – APPROBATION DES STATUTS – PRÉAVIS N° 04/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission de politique régionale pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 04/2026.

Au vote, avec 58 oui, 0 non et 4 abstentions, le préavis 04/2026 est accepté.

7. NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORÉ – PRÉAVIS N° 05/2026.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Roland Perrin, Municipal, précise deux points sur les rapports présentés. Le premier point concerne les arbres dangereux qui peuvent faire l'objet d'abattage. Il peut être demandé un abattage par nos services de ces arbres dangereux. Il aimerait préciser que les arbres dangereux en bordure du domaine public, l'abattage est pris en charge par la Commune. L'abattage oui mais pas l'évacuation des branches et des troncs. Il n'y a pas d'émoluments pour les arbres dangereux. Deuxième précision c'est clair que si les arbres posent un problème au niveau de la construction, il y aura une pesée d'intérêt et les arbres pourraient être abattus cas échéant.

Un dernier point qui n'a rien à voir avec les rapports des commissions. Il lui a été posé la question de savoir d'où venait la notion des 40cm de circonférence à partir duquel un arbre doit faire la demande d'abattage. Ces données viennent de l'annexe 3 du règlement d'application.

Le Président précise que le règlement d'application est édicté par le Conseil d'État sur la base de la loi. Donc ce n'est pas une décision démocratique mais une décision gouvernementale. Cela n'a aucune incidence sur le fait que l'on doit l'appliquer.

Il informe que des propositions d'amendements ont été annoncées par M. Félix Schmidt par rapport à l'article 4 et par M. Nicolas Hausel par rapport à l'article 11 du règlement. Mais avant il ouvre la discussion générale.

M. Erich Dürst précise qu'à son avis une décision prise par un gouvernement démocratiquement élu dans le cadre des compétences qui lui sont allouées par une loi démocratiquement votée, est une décision démocratique.

M. Félix Schmidt. Il déclare ici ses intérêts. Il est propriétaire d'une parcelle bénéficiant de nombreux arbres. Il a la chance d'y avoir quelques grands arbres plantés par son prédécesseur il y a une cinquantaine d'années. Ces arbres sont aujourd'hui magnifiques et méritent à l'évidence une protection. Il a aussi d'autres arbres plus modestes, notamment plantés par ses soins, par exemple un prunier planté il y a une quinzaine d'année, qui n'a jamais rien donné et qu'il aimerait remplacer par un cognassier qui pourrait produire des coings pour sa famille et ses voisins, cet arbre étant généralement très prolifique. Il semble qu'une telle décision devrait rester de la compétence du propriétaire et ne pas faire l'objet d'une décision municipale ou administrative.

Monsieur le Municipal Perrin et lui militaient ensemble il y a quelques années au sein du parti libéral et il est sûr qu'il se serait alors opposé vivement à ce projet de règlement. Vous nous proposez en effet aujourd'hui un modèle de règlement bureaucratique et inutilement coûteux. Vous l'avez dit en commission, ce règlement va générer des frais importants, tant pour les propriétaires que pour la Commune. En passant d'un diamètre protégé de 30 à 12.5 cm, on va faire exploser le nombre de demandes de mise à l'enquête ainsi que le temps à passer par nos employés communaux.

On doit d'ailleurs regretter que, une fois de plus, la Municipalité ne nous donne aucune évaluation du coût supplémentaire qu'un tel règlement va générer pour le budget communal. Rien ne dit ni ne prévoit que les émoluments prévus suffiront à couvrir les heures et les frais supplémentaires. Le préavis ne fait d'ailleurs pas le bilan de l'utilité pour notre commune de l'application du règlement antérieur qui date de 2016, et auquel il s'était déjà opposé à l'époque. Combien de cas ? Quels effets ? Quelle valeur ajoutée ? Combien d'arbres d'importance ont été sauvés en dix ans ?

Toute cette inflation administrative pour régler quel problème ? Aucun.

Notre commune n'est en effet pas en déficit d'arbres dans le domaine privé. Si l'on regarde historiquement la carte Siegfried de 1949, on peut estimer que les arbres se limitaient essentiellement aux coteaux raides et forestiers le long des cours d'eau, le reste du territoire étant exploité intensivement pour l'agriculture et l'élevage. Depuis lors, les propriétaires de villas et même d'immeubles locatifs ont planté de nombreux arbres qui sont devenus grands et ont fait augmenter fortement la canopée.

Les questions des ilots de chaleur sont essentiellement liées au domaine public, qui n'est pas concerné par ce règlement, le long des voies de circulation, des places, du parking public de la Croix-Blanche ou dans les cours des écoles. Le problème du manque de canopée lié aux voies de circulation vient non seulement du manque d'espaces verts dans les projets communaux, mais surtout de la fréquence des travaux, qui fait que les arbres sont coupés et remplacés avant d'avoir pu atteindre une dimension suffisante pour générer l'ombrage attendu. On a coupé les quelques arbres existants du chemin des Croisettes et on va certainement faire la même chose sur la route et la place de la Croix-Blanche.

Si le désir est de protéger les arbres de la commune, on manque la cible. En effet, on l'a vu et ça a été dit, pendant que l'on contraint les propriétaires privés à des procédures tatillonnes et coûteuses, on permet aux forestiers mandatés par le canton de venir faire des massacres dans les massifs forestiers au cœur de notre commune sans aucun contrôle communal. On le voit actuellement le long de la route de Berne, on l'a vu aussi au chemin du Polny. Il y a manifestement deux poids deux mesures pour un même sujet.

Donc le règlement tel qu'imposé par le Canton et proposé par la Municipalité ne répond pas aux besoins de notre commune.

Il relève clairement de la discussion en commission que le contenu de ce règlement nous est imposé par le canton, qui a changé sa loi et son règlement, et que l'on ne fait qu'appliquer les décisions cantonales.

Ceci montre que ces lois et règlements cantonaux sur les arbres bafouent l'un des principes politiques fondamentaux qui ont fait le succès de notre pays : le principe de subsidiarité. En Suisse, le principe de subsidiarité stipule que les tâches étatiques ne soient déléguées au niveau supérieur (Confédération ou canton) que lorsqu'il est prouvé qu'elles y seront mieux assumées qu'au niveau inférieur (canton ou commune), c'est-à-dire au plus près des citoyens et de leurs besoins spécifiques. Ce principe qui soutient l'autonomie communale, est inscrit dans la Constitution suisse de 1848 et est le garant du vivre ensemble entre des entités géographiques et humaines aux besoins différents.

Le principe inverse, de vouloir tout centraliser est trop souvent défendu par la gauche. Aussi, il s'étonne tout de même beaucoup qu'un parlement et un gouvernement à majorité de centre-droite ait validé des textes pareils. Il en viendrait même à se demander si nos politiciens, pas toujours forts en mathématiques, n'auraient pas confondu les notions géométriques de diamètre et de périmètre en pensant libéraliser les contraintes en passant de 30 cm à 40 cm.

Que faire alors ? Accepter sans broncher un règlement qui ne répond pas à nos besoins ?

Il propose une autre démarche. Nous avons le pouvoir d'amender et de refuser ce texte. En pratique ça ne changera pas grand-chose car c'est la loi cantonale qui s'impose. Par contre, politiquement, ceci sera un message clair aux autorités cantonales que le règlement cantonal n'est pas bon pour nous, et génère des coûts inutiles.

Il demande aussi à nos deux députés d'exprimer nos besoins au niveau du Grand Conseil, en espérant un assouplissement du règlement cantonal concerné, notamment en remplaçant le 40 cm de périmètre en 40 cm de diamètre, ce qui permettrait d'assouplir beaucoup l'application de ce règlement.

Pour avoir un message clair, il propose donc les décisions suivantes :

1. **Voter un amendement** qui serait le suivant :

- L'article 4 al. 1 point a, qui dit « Les arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40 cm mesurée à 1 m du sol (annexe 3 RLPrPNP) », est remplacé par « Les arbres d'un diamètre supérieur ou égal à 40 cm mesurés à 1 m du sol ».

2. Refuser le nouveau règlement, amendé ou non-amendé, et demander à la Municipalité de revenir avec un texte adapté après une discussion avec le Canton et éventuellement l'association vaudoise des communes car nous ne sommes pas les seuls à avoir la même problématique. Au moins nous aurions ainsi dit au Canton que ce règlement n'est pas bon pour notre commune.

Après cette tentative, la Municipalité pourra revenir vers nous avec, il l'espère, un règlement modifié.

M. Nicolas Häusel propose un amendement à l'art.11 al.3 du projet de règlement de protection du patrimoine arboré qui stipule :

3 Les plantations compensatoires bénéficient d'office de la protection ; les mesures alternatives sont inscrites à l'inventaire des biotopes d'importance locale.

Les biotopes d'importance locale sont une notion qui n'est pas claire et inutile dans ce règlement. Il est parfaitement légal de le supprimer contrairement à l'autre amendement et cela simplifierait simplement une tâche de la commune de ne pas obliger de porter ces mesures alternatives à un inventaire dont il n'est pas précisé qu'il serait de compétences cantonale ou communale. Il vous propose de voter cet amendement qui est possible et qui simplifiera légèrement les tâches de la commune qui sont déjà assez sollicitées par cette demande de protection du patrimoine arboré.

Il propose donc de modifier l'art. 11 al.3 du règlement communal comme suit :

3 Les plantations compensatoires et les mesures alternatives bénéficient d'office de la protection.

M. Roland Perrin, Municipal revient sur l'amendement de M. Hausel. Il est tout à fait enclin à suivre cette proposition qui lui paraît tout à fait raisonnable et qui ne lui pose aucun problème. Concernant l'intervention de M. Schmidt, il est bien content qu'il



Épalinges

Commune

pense à sa place en disant qu'il ne serait pas d'accord avec ce règlement mais ce n'est pas tout à fait le cas puisque malheureusement il y a une loi qui a été votée et il aime assez suivre les lois même si ce n'est pas toujours très judicieux. On ne peut pas dire que cette loi soit la meilleure qui soit sortie mais il y en a d'autres, on ne peut pas faire autre chose que de respecter la loi. Maintenant, pour votre rappel l'ancien règlement ne parlait pas de 40 cm mesuré à 1m du sol mais de 30 cm mesuré à 1m20 du sol. On ne peut aller contre cela. On peut rédiger un nouveau règlement qui sera exactement le même à deux mots près. Il est heureux d'avoir entendu M. Schmidt qui donne la réflexion de la majorité des gens, l'Association des communes vaudoises a pu s'exprimer sur la loi quand elle est sortie et cela fait un petit moment comme elle date de 2022 et le règlement d'application a été long à sortir et date de 2024. Pour ce qui est des forêts il fait remarquer le Conseil que le règlement s'applique aux arbres isolés hors forêts. Pour les forêts c'est différent. Le Service cantonal des forêts procède à un martelage des arbres qui seront à couper. Mais ce martelage est accompagné du Municipal, du Chef de service et d'autres Municipaux. Ce n'est pas le Canton qui décide tout seul mais c'est le Canton qui conseille.

Le Président attire l'attention du Conseil sur le fait qu'à la dernière page du préavis, après la votation, le règlement doit être signé par la Municipalité, le Président du Conseil communal et « approuvé par le Chef du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité en date du... ». C'est probablement cette approbation qui manquera si notre règlement n'est pas légal.

M. Yann Glayre prend la parole. Étant apostrophé en sa qualité de député par Monsieur Schmidt, il apporte quelques éléments notamment suggérant qu'on a peut-être voté une loi qui n'était pas spécialement adéquate. Cette loi a été votée en 2022 pour la raison que le canton de Vaud est parmi les derniers à moderniser sa loi sur le patrimoine paysager. Cette loi ne cible pas juste les arbres mais cible la biodiversité dans son ensemble, les biotopes, les espèces protégées et tant d'autres. Il y a eu un certain consensus au niveau du Parlement sur le fait qu'il fallait faire quelque chose. Pour une fois qu'il y a un consensus et qu'on essaie de travailler pour le bien commun. L'analyse de M. Schmidt est correcte. Aujourd'hui quelqu'un qui a planté des arbres toute sa vie, le jour où il veut en éliminer un, se retrouve empêtré dans une procédure administrative et devra payer une taxe compensatoire. Il partage complètement son avis. Maintenant ces questions de taille et de taxes sont régies par le règlement d'application qui n'est pas de compétence du Parlement mais de compétence du Conseil d'État. La loi fixe le cadre, l'Exécutif précise. Quand vous vous étonnez que le Parlement prenne une telle décision, c'est parce qu'il n'a pas eu voix au chapitre tout simplement et effectivement la situation dans laquelle le gouvernement nous met avec ses questions de taille, elle pose énormément de questions. Mais aujourd'hui, il n'est pas de la responsabilité de notre Conseil d'envoyer un signal que cela ne va pas. Croyez-le il y a assez de Municipaux dans ce canton qui ne seront pas très contents avec cela et qui vont se trouver dans des procédures et vont faire remonter l'information. Une des seules possibilités que l'on a aujourd'hui pour corriger le tir au niveau de cette loi serait de déposer une motion afin d'éventuellement inscrire ces dimensions d'arbres dans la loi. Malheureusement, il va refuser l'amendement de M. Schmidt et il invite le Conseil à accepter la proposition qui est faite par la Municipalité car aujourd'hui on n'a pas d'autres choix.

M. Laurent Balsiger prend la parole et informe qu'il est passablement d'accord avec son collègue député. Effectivement, c'est une loi qui a été adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions, ce qui est réjouissant pour le maintien de la biodiversité. Il rappelle

qu'un tiers de cette biodiversité est menacée d'extinction dans notre canton. Donc c'est un des buts principaux de cette loi tout comme la préservation du paysage qui tient très à cœur à M. Schmidt aussi. Il est vrai que c'est surtout le règlement qui fait couler de l'encre. On a vu que la différence n'est pas si phénoménale non plus. Il y a déjà eu des interventions au Grand Conseil, lui-même faisait partie d'une commission qui a traité ces interventions, et le Conseil d'État a promis qu'il allait faire un bilan des premières expériences modifiées qui concernent le règlement. Il y a déjà plus de 100 communes qui ont fait valider leur règlement, Épalinges ne serait donc pas la première. Il regrette de ne pas l'avoir lu dans le rapport, mais sauf erreur aux articles 10 et 11, on peut voir que le règlement laisse passablement de marge à la Municipalité. La loi et le règlement cantonal fixent un cadre et dans ce cadre-là il y a une marge de manœuvre qui est laissée à la Municipalité, d'appréciation et aussi de pouvoir compenser l'abattage d'un arbre sur une parcelle voisine ou par d'autres éléments que l'implantation d'un nouvel arbre par exemple une prairie fleurie, un étang ou d'autres choses. Il y a donc une marge de manœuvre qui est laissée et il en est sûr que la Municipalité saura l'utiliser – en tous cas il émet ce vœu – qu'elle l'utilise à bon escient et il a toute confiance en elle. Alors oui il y aura un formulaire à remplir relativement simple, il y aura effectivement un passage au pilier public qui se passe généralement plutôt bien, et s'il n'y a pas de possibilité de replanter un arbre, il y aura des alternatives qui sont clairement mentionnées dans le règlement. Ne pas voter le règlement nous priverait de possibilités plus larges et nous ferait rester sous une application beaucoup plus stricte que celle prévue dans le cadre du règlement qui nous est proposé. Ce serait un véritable autogoal qui ne ferait pas bouger le Canton plus que cela mais qui certainement compliquerait la situation des propriétaires palinzards qui seraient encore plus embêtés s'ils devaient abattre un arbre étant donné que la loi cantonale et le règlement resteraient en vigueur et qu'il n'y aurait pas une procédure claire et des moyens de compensations alternatifs. Il invite le Conseil à clairement refuser l'amendement proposé par M. Schmidt et à accepter ce projet.

M. Félix Schmidt précise que son objectif n'est pas du tout de remettre en cause la loi sur la biodiversité ou sur le principe de protection des arbres, mais c'est vraiment une question de diamètre, 12.5cm ce n'est vraiment pas beaucoup. Faire des tracasseries administratives pour de si petits arbres, c'est vraiment exagéré. Comme le Président l'a dit au début, c'est la question du règlement d'application qui est en cause, il ne remet pas du tout en question la loi cantonale.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote de l'amendement de M. Schmidt, soit :

- *L'article 4 al. 1 point a, qui dit « Les arbres d'une circonférence supérieure ou égale à 40 cm mesurée à 1 m du sol (annexe 3 RLPrPNP) », est remplacé par « Les arbres d'un diamètre supérieur ou égal à 40 cm mesuré à 1 m du sol ».*

Au vote à main levée, l'amendement est refusé à une grande majorité.

Il passe maintenant au vote de l'amendement de M. Häusel qui propose de modifier l'art. 11 al.3 du règlement communal comme suit :

3 Les plantations compensatoires et les mesures alternatives bénéficient d'office de la protection.

Au vote à main levée, l'amendement est accepté à une grande majorité.

Le Président passe au vote du préavis 05/2026 amendé au point 11.

Au vote à main levée, le préavis 05/2026 amendé au point 11 est accepté à une grande majorité, moins quelques abstentions.

8. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NOÉMIE NEUMANN DONEGANI «CRITÈRES D'ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE CHEFFE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ».

Le Président demande à Mme Noémie Neumann Donegani si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Noémie Neumann Donegani remercie la Municipalité pour la réponse apportée à son interpellation lors de la séance du Conseil communal du 16 septembre 2025 concernant le recrutement de la Responsable du Service des RH de la commune. Sa démarche visait à obtenir une clarification sur la non-application de l'article 9 du Statut du personnel communal dans le cadre du recrutement du poste en question et elle ne peut malheureusement pas accepter la réponse apportée.

Cet article 9 prévoit que toute nomination doit être précédée d'une mise au concours publique et que le recours à d'autres formes de recrutement n'intervient qu'en cas de résultat insuffisant d'un concours. Or, selon votre réponse, aucune annonce publique n'a été publiée et la Municipalité a opté d'emblée pour une procédure de cooptation. Sans remettre en cause les compétences de la personne engagée, il s'agit d'une question de respect du cadre réglementaire mais surtout des principes de transparence et d'égalité envers tous. Il y avait certainement des personnes dans cette assemblée qui auraient aussi pu vous recommander d'excellents candidats pour ce poste.

Elle remercie donc d'indiquer pour quels motifs la Municipalité estime que l'article 9 du Statut du personnel ne s'appliquait pas dans ce cas précis ou en quoi la situation justifiait de s'en écarter. Le cas échéant, on pourrait sinon s'interroger sur la cohérence de maintenir cette disposition dans le statut si celle-ci n'est pas appliquée dans la pratique.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

Mme Marisa Dürst, Municipale, répond que l'article 9 du statut du personnel dont fait référence Mme Neumann Donegani stipule clairement : « en règle générale, toutes nominations doivent être précédées d'une mise au concours. Lorsqu'un concours donne un résultat insuffisant, la Municipalité peut réitérer son annonce publique ou procéder par voie d'appel ». C'est donc bien indiqué en « règle générale », ce n'est donc pas une obligation et c'est important de le signaler.

Dans le cas qui nous intéresse, soit l'engagement de la nouvelle cheffe des RH, la Municipalité a procédé par cooptation comme vous avez pu le lire. C'est une méthode qui avait été encouragée par l'interpellation déposée quelques temps plus tôt par Mme Kulak : quelle politique RH favorise la cooptation pour les candidatures très qualifiées. C'est donc cette méthode qui a été appliquée dans le cadre de cet engagement.



9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NOÉMIE NEUMANN DONEGANI «PRÉSENTATION D'UN TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS, PRÉAVIS ET INVESTISSEMENTS EN COURS ».

Le Président demande à Mme Noémie Neumann Donegani si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Noémie Neumann Donegani remercie la Municipalité pour la réponse apportée à son interpellation du 4 novembre 2025. Elle se permet toutefois de relever qu'elle ne répond que partiellement à sa demande. Les informations mentionnées dans la brochure du budget ne sont pas présentées de manière consolidée, structurée et exhaustive sous la forme d'un tableau récapitulatif tel que sollicité.

Sa demande visait une vue d'ensemble claire, permettant d'identifier pour chaque projet les charges

- d'investissement,
- d'amortissement,
- d'entretien ainsi que
- de fonctionnement.

À ce jour, ces éléments ne sont pas présentés de manière synthétique ni directement exploitables. De plus, certaines distinctions restent absentes, notamment entre les

- projets en cours,
- préavis à voter et
- investissements à venir.

Elle prend note que certains projets relèvent de « coups partis » et que le plan d'investissement évolue. Cela renforce précisément la nécessité d'une vision globale et actualisée, afin de permettre au Conseil communal d'exercer pleinement son rôle dans un contexte financier préoccupant.

Par ailleurs, dans le cadre de la récente campagne électorale, l'ensemble des partis a mis en avant la volonté de garantir des finances saines et équilibrées. Dans ce sens, un tel document lui paraît donc vraiment nécessaire et essentiel pour nous tous.

Si ces informations sont facilement lisibles et interprétables aux services spécialisés, elles le sont moins pour les membres du Conseil qui doivent pourtant prendre des décisions importantes. Leur consolidation dans un document unique faciliterait grandement notre travail.

Elle réitère donc sa demande de mise à disposition d'un tableau récapitulatif complet avec les éléments demandés, permettant une lecture claire et facile des impacts financiers à court, moyen et long terme.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST « ADAPTATION DES TAXES POUR L'ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE ».

Le Président demande à M. Erich Dürst s'il est satisfait de la réponse.

M. Erich Dürst remercie vivement la Municipalité de la réponse à son interpellation. Il tient également à saluer l'engagement pris par la Municipalité d'adapter le taux de

la taxe d'environ 6% en lien avec l'indexation. Il pense, et c'est relevé dans la réponse à l'interpellation, que ça ne peut être qu'un premier pas et qu'un deuxième pas, beaucoup plus conséquent, sera nécessaire. Le règlement actuel est un peu une usine à gaz. Malheureusement elle ne produit pas de gaz sinon on atteindrait bientôt l'autonomie énergétique renouvelable à Épalinges. En consultant les sites de quelques autres communes, il a constaté qu'il y avait d'autres formes de règlement beaucoup plus simples, qui permettent d'obtenir davantage de revenus pour la commune. Il est d'avis qu'il faut changer ce règlement assez rapidement. Il rappelle ce qu'il a dit en déposant cette interpellation, nous avons des enjeux à venir en matière d'aménagement du territoire et si nous voulons modifier la manière de percevoir cette taxe nous devons le faire avant d'adopter ces différentes mesures d'aménagement du territoire. C'est maintenant qu'il faut agir. Il tient juste à signaler qu'il réfléchit au dépôt d'une motion visant à modifier ce règlement.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL CORENTIN BINAMÉ : « POUR UNE PLANIFICATION DE L'ACCUEIL DE JOUR DE LA COMMUNE, SOCIALE ET DURABLE ».

Le Président demande à M. Corentin Binamé s'il est satisfait de la réponse.

M. Corentin Binamé remercie la Municipalité pour sa réponse très complète. Il est conscient que ce n'est pas évident de faire une planification dans un domaine où il y a pas mal d'incertitudes pour le futur. Il a apprécié que la Municipalité relève déjà plusieurs leviers d'actions qu'elle a identifiés pour agir. Il aurait presque pu dire qu'il était totalement satisfait de la réponse s'il n'y avait pas eu en fait le dernier point où il est mentionné qu'il s'agit d'une approche prudente afin d'éviter de surdimensionner les investissements avant que le cadre légal ne soit clarifié. Il trouvait que c'était important de relever qu'il ne partageait pas cette appréciation du caractère prudent de cette approche où on se positionne un peu en étant dépendant de ce qui va se faire au niveau cantonal mais plutôt dans la réaction. Il espère que l'on pourra être plus pro-actif assez rapidement. Dans tous les cas, il pense que le groupe Socialiste suivra cela avec attention.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST « UN BUS, DEUX BUS, ... TROIS BUS À L'ARRÊT ! COMMENT FLUIDIFIER LE TRANSPORT EN COMMUN AUX CROISSETTES ? ».

Le Président demande à M. Erich Dürst s'il est satisfait de la réponse.

M. Erich Dürst remercie la Municipalité pour sa réponse qui développe déjà la question des voitures et des zones de dépôt. Ce n'était pas l'objet de son interpellation mais il partage l'appréciation de la Municipalité. Cependant, il y a une autre problématique qui se pose aux Croisettes concernant les bus. Il était heureux d'apprendre que le passage des bus est davantage priorisé sur le carrefour de la route de Berne. Par contre, ce n'est franchement pas toujours visible car il y a des bus qui attendent les uns après les autres le temps que le premier traverse la route de Berne.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

M. Alain Monod, Syndic. Effectivement, M. Dürst n'évoquait pas le problème de pose/dépose, mais c'est une partie du problème et c'est peut-être là aussi que réside une éventuelle solution. Il y a un projet qui est à l'examen par les TI s'agissant de trouver une zone pose/dépose pour éviter l'afflux d'automobilistes sur cette plateforme des Croisettes ainsi que sur la gestion des feux par le canton. Quelques solutions ont été trouvées mais qui sont de loin pas satisfaisantes, certaines au détriment des automobilistes. Il est vrai qu'il faut parfois attendre plus longtemps que prévu en descendant la Croix-Blanche pour prendre la route de Berne. Il parlait tout à l'heure de l'augmentation des voyageurs jusqu'au M2 sur les lignes 64, 44, 45 et 46 à tel point qu'il aura déjà une première séance après-demain pour la ligne 64 avec les représentants des autorités du Jorat. A la demande de Mme Gorrite, il y aura aussi plusieurs réunions avec la DGMR. Pour le moment on ne peut pas faire grand-chose de plus que ce que la Municipalité a signalé dans sa réponse.

13. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX FABIEN LOI ZEDDA ET MARC VERAGUTH « DU PROVISoire QUI DURE ET QUI DEVIENT LANCINANT AU CHEMIN DE LA LAITERIE-EN PRAZ BIN ».

Le Président demande à MM. Fabien Loi Zedda et Marc Veraguth s'ils sont satisfaits de la réponse.

MM. Fabien Loi Zedda en ce moment tout est light. Il y a de la viande light, du lait light, paraît qu'il y aura même du vin light et même les réponses de la Municipalité sont version « light ». Il mettra cela sur le compte de la période électorale. Son collègue Marc Veraguth et lui-même ne déposeront pas de résolution. Ils regrettent le côté light de la réponse et ils attendront le mois de juin avec une impatience à peu près proportionnelle à celle de la Coupe du Monde du football et au cas où nous ne saurions pas satisfaits, les historiens ont un gros défaut, ils ont de la mémoire.

14. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Le Président ouvre la discussion. Une seule est arrivée au Bureau :

M. Michael Mäder. La sécurité des citoyennes et citoyens d'Épalinges lui tient à cœur. Lors de la campagne électorale dans son quartier, plusieurs personnes, notamment des femmes l'ont interrogé sur la sécurité du quartier de Bois-Murat, Tuileries ainsi que des Croisettes. Et étant un utilisateur régulier du métro également aux heures "extrêmes", il l'a vu également de ses propres yeux : nous avons un problème d'incivilités aux Croisettes et à proximité de l'école de Bois-Murat.

Que ce soit la paroi vitrée de l'arrêt de bus de Bois-Murat, qui a été vandalisée à plusieurs reprises ces derniers temps, des tirs de feux d'artifices ou du vandalisme dans le bus. Actuellement, nous sommes nombreux à constater une hausse des incivilités et vandalisme dans ce périmètre. Et de l'autre, la situation aux Croisettes n'est guère mieux : Un nombre croissant de jeunes (et moins jeunes) qui se comportent mal avec leurs vélos et ne respectent pas les règles de base du vivre ensemble. Des passages obligatoires dans l'ombre depuis maintenant plus d'une semaine, vu que les lampes du passage sous-voie ont été arrachées et la lumière est quasi inexistante depuis. Des déchets par terre ou encore l'ascenseur qui avait été

vandalisé (comme déjà mentionné par un autre conseiller communal lors du dernier Conseil).

L'ouverture du poste de la gendarmerie a été fièrement annoncée pour le 1^{er} juillet 2026 et les attentes de la population sont élevées, à raison. Il espère de son côté que la Municipalité entreprendra des démarches nécessaires pour s'assurer que la sécurité des citoyennes et citoyens soit bien prise en compte et garantie.

Attendons-nous l'arrivée de la gendarmerie pour agir ? Mais ces incivilités ne datent pas d'hier, c'est déjà le cas depuis un certain temps. Que comptez-vous faire pour y répondre ?

Il estime que nous devons agir pour éviter le pire car mieux vaut prévenir que guérir. Pourquoi ne pas faire de la prévention à l'école, effectuer des patrouilles aux Croisettes et en marquant la présence des forces de l'ordre, on pourra mieux protéger et également sensibiliser notre population.

Il invite donc la Municipalité à réagir de manière appropriée, en mettant en place un vrai concept de prévention et d'intervention, ainsi que par exemple la mise en place des terrains de jeux dédiés et ouverts pour les jeunes, des sensibilisations, etc.

Ceci en étroite collaboration avec les nouveaux gendarmes qui viendront prochainement à Épalinges dans leur nouveau poste, mais évidemment également en intégrant les différentes institutions déjà existantes. Pour une commune sûre.

Au vu de ce qui précède, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité a pris connaissance de la problématique dans les environs de Bois-Murat, au métro aux Croisettes, notamment concernant les incivilités à la sortie côté Biopôle et Tuileries ? Et compte-t-elle d'agir ? et si oui comment ?
2. Quelles mesures ont été prises pour calmer la situation et quelles sont les mesures qui seront prises, avant que ça ne dégénère ?
3. Plus précisément, quelles sont les mesures prises au collège de Bois-Murat, en ce qui concerne la prévention et de la sensibilisation des élèves pour éviter du vandalisme, comme (entre autres) à l'arrêt de bus ?
4. Compte-t-elle valoriser l'arrivée de la gendarmerie en vue de cette situation problématique ? Est-ce que la mise en place d'un vrai concept de prévention et d'intervention afin d'éviter au futur ce genre de situation est prévue ?
5. Au-delà des interventions policières, quelles mesures d'accompagnement de ces jeunes sont en place et la Municipalité prévoit-elle d'optimiser les possibilités d'accueil, de rencontre ou d'accompagnement dédiés aux jeunes dans ce périmètre afin d'apaiser la situation ?

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic, répond très rapidement et il avoue que pour tous les sujets évoqués par M. Maeder il sera difficile pour la Municipalité de faire une réponse light et ceci pour la prochaine séance. Il précise cependant que ce n'est pas parce qu'on pas encore un poste de gendarmerie que les gendarmes ne sont pas présents sur notre territoire. Ils le sont. Tous les mois, un point est fait avec les gendarmes sur les événements qui se sont passés dans la Commune. Mais heureusement, il semble qu'Épalinges, à l'instar d'autres communes, semble être moins touchée selon les propos des gendarmes. Il cite ce qu'une Conseillère d'État et les directions des écoles reprennent volontiers à leur compte : ce qui se passe à l'école ne regarde que l'école et ce qui se passe à l'extérieur de l'école ne regarde pas l'école. Pour exemple, à l'époque il lui avait été demandé de mettre dans le règlement de police que lorsqu'on



Épalinges
Commune

était à l'école il était interdit de fumer, quel que soit l'âge. On voit encore des élèves qui fument à l'arrêt de Bois-Murat et il n'a jamais été informé des cas par la direction des écoles ou par les doyens. Il avait dit qu'il aurait offert une bouteille de champagne le jour où il recevait une annonce d'un élève pris en train de fumer, la bouteille est encore à la cave. Ensuite, vous parlez d'un Conseil prévention. Il existe... ! Cela s'appelle l'observatoire de la cohabitation. Cet observatoire, dont fait partie le travailleur social de proximité, le CAP, les transports publics, un doyen de l'école ainsi que notre nouveau responsable de la sécurité publique, intervient souvent en amont. Il est vrai qu'il y a certaines choses à améliorer mais ce n'est pas toujours facile. Une réponse détaillée écrite sera établie par la Municipalité.

15. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

M. Cyril Duruz. Il remercie chaleureusement les collaborateurs du Greffe Municipal pour l'excellente collaboration lors des dernières élections. Un tout grand merci pour les échanges de mails très cordiaux et d'une grande efficacité. Il parle au nom de son groupe, des chefs de campagne. Il relève que certaines affiches ont été posées sur les panneaux d'affichage sans numéro de liste. Est-ce peut-être pour cela qu'ils ont perdu quelques voix ? Deuxième point, il remercie la voirie pour la pose de ces panneaux et invite la Municipalité à indiquer les endroits où tous les panneaux ont été posés dans la Commune. Il semble que le nord-ouest de la Commune est un peu absent et vers le collège du Village également. Troisième point, il a remarqué que les Municipaux n'ont pas accès à l'Extranet du Conseil communal. Il demande au Président, lors d'un prochain Bureau, d'examiner ce problème afin que tous aient accès aux documents importants tels que préavis, rapports, etc.

M. Erich Dürst dépose un vœu que le lien de l'Extranet soit de nouveau disponible sur le site de la Commune. Depuis la mise en place du nouveau site, le lien a disparu.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 19 mai 2026 à 19h30 à la salle des spectacles.

La séance est levée à 21h28.

Épalinges, le 20 mai 2026.

Le Président :

François Puricelli



La Secrétaire suppléante :

Laurence Simonetti